

Infos  
pratiques

## L'agent

Mme

M.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal :

Ville :

Tél. personnel :

Tél. professionnel :

Mail personnel :

Mail : professionnel :

## La collectivité

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Fax :

Coordonnées et courriel du contact en charge du dossier :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie

# BILAN DE COMPÉTENCES

Année 2025



**Bulletin d'inscription**

à retourner au CDG 74



*Pôle Emploi et Animation Territoriale*

CDG 74 - 44 Rue du Goléron—74 370 ANNECY

Tél. : 04 50 51 98 64 Courriel : [bernadette.cruz@cdg74.fr](mailto:bernadette.cruz@cdg74.fr)

**CDG74**  
CENTRE DE GESTION  
Partenaire de proximité

Vos  
objectifs

## L'agent

Fonction actuelle :

Service :

Grade :

Diplôme le plus élevé :

Votre parcours professionnel :

Vos attentes par rapport au bilan de compétences :

Situation actuelle :

Titulaire

Stagiaire

Contractuel

## La collectivité

Vos  
objectifs

L'agent a-t-il déjà été accompagné dans sa démarche de projet de changement ?

Si oui, était-ce une démarche : personnelle, dans le cadre de ses fonctions, autre ?

Vos attentes par rapport au bilan de compétences ?

Le responsable (nom/fonction) : L'autorité territoriale :

Fait à :

Fait à :

Le :

Le :

Signature :

Signature :

*L'envoi de ce bulletin vaut bon de commande pour la première étape d'analyse de la demande (entretien exploratoire). Celui-ci est divisé en trois temps : un entretien entre l'agent et le conseiller emploi du CDG 74, un entretien tripartite avec la collectivité et enfin un entretien entre le conseiller emploi et la collectivité. Le règlement de l'entretien exploratoire se fait uniquement par mandat administratif (gratuit pour les collectivités affiliées ; 110€ pour les collectivités non affiliées ou les collectivités affiliées qui ne souhaiteraient pas conventionner). En cas d'absence de l'agent au rendez-vous exploratoire, une contribution forfaitaire de 50 € est facturée à la collectivité. En cas de validation par les parties du principe de réalisation des bilans, une convention bilan de compétences est établie. La participation au bilan de compétences, soit 1725€, est réglée en fin de bilan.*